

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LOMAGNE



COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 18H00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués par le Président le 13 mars 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Patrice SUAREZ, Président du Syndicat Intercommunal de Lomagne.

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Geneviève ROYER, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE ROUX, Sandrine DESCAMPS CORAS, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, Philippe BATTISTON, Jean-Luc CICERI, Frédéric GARDEIL, Michel L'HER, Roland MARAGON, Christian MANABERA, Cédric DUGROS, René CARPENTIER, Dominique GONELLA, Corinne QUEVILLY, Jérémy LAGARDE, Jessica DARROUX, Sandra DEZZI, Jean-Claude MARTINELLI, Nadine LABORIE, Denise GOULARD, Benjamin VERGNES, Karine MONGE, Christophe TERNIER, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE, Laurent MARSAL.

Etaient absents ou excusés :

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALI, Elodie GIORDANO, Florence CHEBASSIER, Eric LABORDE, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, Jean-Yves DELACOSTE, François-Xavier ROUX, Max ROUMAT, Alexandra LEROY BACHELIER, Valérie MAUREL, Pétra FORZY, Karine JACKSON, David COLLEONI, Serge PIVETTA, Alexandre RINSANT, Vincent ZAMBONINI, Michèle CASTELL-LLEVOT, Yannick DELEMASURE, Antoine CURNOT, Alain FREZOULS, Maryse GOURGUES, Carole BELLIER, Marie-Laure PEYRABELLE.

Secrétaire de séance :

Corinne QUEVILLY

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par le Président,

VU l'affectation des résultats 2022,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 présenté par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité avec une abstention,

- **APPROUVE** le projet de budget primitif, tel qu'il figure en annexe, pour l'exercice 2023, pour les propositions nouvelles, en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **Investissement**

Dépenses	:	508 962.35 €
Recettes	:	157 800.00 €

- **Fonctionnement**

Dépenses	:	3 157 882.57 €
Recettes	:	3 157 882.57 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	4 219 662.35 € (dont 3 710 700.00 € de RAR)
Recettes	:	4 219 662.35 € (dont 348 000.00 € de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LECTOURE,

Patrice SUAREZ



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 032-243200318-20230321-23_03_21_05-DE